

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Retail Holding SA » et la société « Amethis Fund II S.C.A., SICAV-RAIF » du contrôle conjoint des sociétés « Ansamble Maroc SA », « Amman & Co SA » et « Wind Holding SAS »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur n°1** : La société « Retail Holding SA »;
- **L'acquéreur n°2** : La société « Amethis Fund II S.C.A., SICAV-RAIF » ;
- **La cible n°1** : La société « Ansamble Maroc SA ».
- **La cible n°2** : La société « Amman & Co SA ».
- **La cible n°3** : La société « Wind Holding SAS ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Restauration collective et Facility Management.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 23 février 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise par la société « Retail Holding SA » et la société « Amethis Fund II S.C.A., SICAV-RAIF » du contrôle conjoint des sociétés « Ansamble Maroc SA », « Amman & Co SA » et « Wind Holding SAS ».

« Retail Holding SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant pour activité principale le placement et la gestion de participations dans le secteur de la distribution.

« Amethis Fund II S.C.A., SICAV-RAIF » est une société en commande par actions de droit luxembourgeois, active dans le placement et la gestion de participations.

« Ansamble Maroc » est une société anonyme de droit marocain, active dans la restauration collective et de services associés.

« Amman & Co SA » est une société anonyme de droit marocain, active dans les métiers du Facility Management.

« Wind Holding SAS » est une société par actions simplifiée de droit sénégalais, active dans le placement et la gestion de participations.

Fait à Rabat, le 12 février 2026